



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Jeudi 23 septembre 2021		<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 et 2 : Couvert (Temp. 20°C) Courses 3 et 4 : Pluie (Temp. 20°C) Courses 5 à 8 : Couvert (Temp. 20°C) Course 9 – Pluie (Temp. 20°C) Courses 10 et 11 : Couvert (Temp. 20°C)		<b>Ventoux</b> : 15 km/h (Sud-Est)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 11 : Bonne (Variante 2 s)				
<b>Nombre de courses</b>	11	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b>	88/94
<b>Total des paris mutuels</b>	\$171,257				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber, Michael	Frenette, Ben	Coles, Sharla (à distance)

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire (maladie) du cheval, "BOSTON BLUE", de la Course 1. Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges (lésion) du cheval, "UNDERCOVER STRIKE", de la Course 10.

### Courses :

- Stephane Pouliot et Paul LaFramboise ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

- Samuel Fillion a été autorisé à se retirer des quatre courses.
- 1. Rien à signaler.
- 2. Rien à signaler.
- 3. Rien à signaler.
- 4. Le conducteur du #7, "MR BIG TOP", (Ryan Guy), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
- 5. Le #2, "SAULSBROOK C HORSE", (Samuel Fillion), a fait un bris d'allure avant le poteau de ¼ de mille. Il s'est rendu dans la voie de sécurité, a heurté un support d'appareils d'éclairage, et est tombé tout en basculant son conducteur. Il s'est par la suite échappé. Les feux et la sirène d'avertissement ont été allumés, et la course a été déclarée "hors programme", et ce, conformément aux règles sur les courses de chevaux de la CAJO 22.32.02 et 22.33. On a opéré un remboursement de \$13,623. Le #2 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, Dre Melissa Rocheleau, qui nous a informés que le cheval était en bonne santé. Samuel Fillion a été examiné par les représentants des services médicaux d'urgence. Il a été retiré du restant de ses courses pour la journée et a été transporté à l'hôpital pour de plus amples examens.

Les frais d'annulation seront payés à tous les chevaux partants dans cette course, et ce, conformément à la Directive en matière de politique n° 1-2009.

- 6. Rien à signaler.
- 7. Rien à signaler.
- 8. Le conducteur du #8, " CELIA BAYAMA", (Yves Filion), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
- 9. Le conducteur du #2, "SHANGHAIGOLD", (Steeven Genois), est réputé coupable d'avoir enfreint les règles sur les courses de chevaux de la CAJO 22.23.01(b) (action excessive) et 22.23.03(b) (action de poignet au-delà de ce qui est acceptable), dans le dernier droit. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 et une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée les 28, 29 et 30 septembre, inclusivement. Décision #1340389 Rien à signaler.
- 10. Le conducteur du #7, "HAT TRICK MARLEAU", (Pierre Bovay), a été averti au sujet du fait de ne pas avoir cédé le passage dans la voie de dépassement au cheval arrière, le #1, "LMC MASS GEM", (Jacques Beaudoin), jusqu'au milieu du dernier droit. Aucun placement n'est requis comme le #1 a remporté la course. Rien à signaler.
- 11. Rien à signaler.

**Réclamations :** Aucune